



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64597

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Le ministère est engagé depuis plusieurs années dans la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. La direction des ressources humaines s'attache à mettre en adéquation les profils et les postes et la gestion par les compétences revêt, pour cela, une importance particulière. Ainsi, plusieurs outils ont été mis en place pour permettre de détecter et formaliser les compétences de chaque agent au cours de leur carrière. Le référentiel des emplois types, outil de GRH et de GPEEC, décrit les compétences (techniques, savoir-faire, savoir-être) nécessaires pour exercer chacun des emplois du ministère. La fiche de poste permet d'identifier avec précision le cadre d'exercice des missions ainsi que les compétences mises en oeuvre sur chaque poste de travail. Enfin, l'entretien professionnel est un moment privilégié pour évaluer les compétences et la valeur professionnelle de l'agent et envisager la suite de son parcours professionnel. Cette politique, qui permet de privilégier une approche qualitative de la gestion des ressources humaines, a vocation à être renforcée par la définition d'un plan de management des compétences, qui posera les éléments d'une nouvelle orientation des stratégies du management et de la prise en compte des parcours individuels des agents. Elle se traduira par l'élaboration d'un document-cadre renforçant et ordonnant les dispositifs de détection, validation, valorisation et transfert des compétences. Les objectifs sont à la fois d'accroître le professionnalisme des personnels, d'optimiser l'adéquation profil-poste et d'améliorer les parcours individuels de carrière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64597

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11079

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9509